

## FORMULE

### ASSISTANT CLUB:

- ✓ 30H minimum en centre (Cours en salle + Tapis)
- ✓ 50H minimum en club
- ✓ 10H / an pour le renouvellement

### ANIMATEUR SUPPLEANT:

- ✓ 30H minimum en centre (Cours en salle + Tapis)
- ✓ 50H minimum en club
- ✓ 20H / an pour le renouvellement

### C.F.E.B.:

- ✓ 35H minimum en centre (Cours en salle + Tapis)
- ✓ 50H minimum en club
- ✓ 20H / an pour le renouvellement

**Début de la formation  
Janvier 2017**



## COÛT

ASSISTANT CLUB: 100€

ANIMATEUR SUPPLEANT: 200€

C.F.E.B.: 600€

## INSCRIPTIONS

Les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur le site internet du comité dans la rubrique « Documents » puis « I.D.F.E.J.J »

**Les prétendants aux diplômes A.C et A.S doivent être licenciés dans le Val de Marne.**

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Yann BENOIT (Conseiller Technique Fédéral 94) à l'adresse:

[yann\\_benoit@hotmail.fr](mailto:yann_benoit@hotmail.fr)

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION**

**Le 25 Novembre 2016**

## QUALIFICATIONS FEDERALES



**Assistant Club,  
Animateur Suppléant  
C.F.E.B**

**Ces formations sont proposées par  
le Comité 94 de Judo et la ligue  
IDF de Judo .**



COMITE DE JUDO DU VAL DE  
MARNE

38/40 rue Saint Simon

94 000 Créteil

Tél: 01.40.48.99.46

Mail: [judo94@orange.fr](mailto:judo94@orange.fr)

Site: [www.judo94.net](http://www.judo94.net)



# ASSISTANT CLUB

## Présentation:

« Assistant-club » permet à son titulaire d'assister bénévolement, avec une réelle efficacité pédagogique et en sa présence, un enseignant titulaire d'une certification lui conférant l'autonomie pédagogique pour l'enseignement du judo-jujitsu (CQP, BP, DE, DES). L'assistant-club est sous la dépendance fonctionnelle de cet enseignant qui est son référent, il ne peut intervenir seul.

Il ne peut exercer que dans le cadre des activités de l'association où il est licencié.

Cette qualification ne permet pas de délivrer de grade.

## Conditions:

- Etre passionné par le judo et avoir envie de communiquer cette passion
- Etre au moins cadet(te) 1 année,
- Etre au moins ceinture marron,
- Etre licencié(e) à la F.F.J.D.A. pour l'année en cours,
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du judo-jujitsu pour la saison sportive.

# ANIMATEUR SUPPLEANT

## Présentation:

« Animateur Suppléant » permet d'assister bénévolement, avec une réelle efficacité pédagogique et en sa présence, un enseignant titulaire d'une certification lui conférant l'autonomie pédagogique pour l'enseignement du judo-jujitsu (CQP, BP, DE, DES). Il ne peut exercer que dans le cadre des activités de l'association où il est licencié.

Cette qualification ne permet pas de délivrer de grade. Cette qualification ne permet pas de délivrer des grades.

**Il peut intervenir seul en cas d'absence de l'enseignant pour cause de maladie, encadrement de compétition, formation continue fédérale, empêchement exceptionnel.**

## Conditions:

- Etre passionné par le judo et avoir envie de communiquer cette passion
- Etre âgé de 18 ans le jour de l'évaluation finale,
- Etre titulaire de la qualification d'assistant club (sauf pour les 1<sup>er</sup> dan)
- Etre au moins ceinture marron, et licencié(e) à la F.F.J.D.A. pour l'année en cours,
- Etre titulaire d'un diplôme de secourisme (AFPS, PSC 1...)
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du judo-jujitsu pour la saison sportive.

# C.F.E.B

## Présentation:

« Le Certificat Fédéral pour l'Enseignement Bénévole » permet d'enseigner dans une seule association, en autonomie pédagogique à titre bénévole. La formation s'effectuera à cheval sur le comité et la ligue IDF.

Il permet de délivrer les grades jusqu'à la ceinture marron.

## Conditions:

- Etre passionné par le judo et avoir envie de communiquer cette passion
- Etre âgé de 18 ans au moment de l'inscription
- Etre au moins ceinture noire 1<sup>er</sup> DAN et licencié(e) à la F.F.J.D.A. pour l'année en cours,
- Extrait du casier judiciaire n°3
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du judo-jujitsu pour la saison sportive.

**TOUS CES DIPLÔMES SONT RENOUEVABLES TOUS LES ANS. VOUS TROUVEREZ LES FICHES DES DIPLÔMES PLUS DETAILLÉES SUR NOTRE SITE INTERNET: [www.judo94.net](http://www.judo94.net)**